

**CONTRAT DE LOCATION SAISONNIER
(A EDITER et A NOUS RETOURNER PAR COURRIER)**

Entre les soussignés :

Le gérant de la SCI Le Grand Luz – 6 Avenues Louis Le Grand 64500 Saint Jean de Luz

Propriétaire,

et

Mme /Mr

Adresse

Pays.....;.....Email

TéléphonePortable.....

Locataire,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le gérant de la SCI Le Grand Luz loue pour la durée ci-après indiquée la partie ci-dessous,

- les locaux d'habitation meublés **OHANTZIA 1** (Partie 1) (*Rayer la mention inutile*)
Situé(s) 6 Avenue Louis Le Grand, 64500 Saint-Jean-de-Luz.

- les locaux d'habitation meublés **OHANTZIA 2** (Partie 2) (*Rayer la mention inutile*)
Situé(s) 6 Avenue Louis Le Grand, 64500 Saint-Jean-de-Luz.

- les locaux d'habitation meublés **OHANTZIA 3** (Partie 3) (*Rayer la mention inutile*)
Situé(s) 3Avenue Du Parc, 64500 Saint-Jean-de-Luz.

Cette location a lieu sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière, notamment sous celles suivantes :

Conditions générales :

1 - Durée du contrat

La location prend effet le samedià 17 heures jusqu'au samedi.....10 h.

2 - Réservation et conclusion du contrat

Le montant de la location pour cette période s'élève à.....€.

Vous devez ajouter la Taxe de séjour ci-dessous à la location.

La taxe est due par jour et par personne en fonction du classement.

C'est gratuit pour les enfants de moins de 13 ans.

		Nombre de personnes	Taxe de séjour *	Nombre de nuits	Total
OHANTZIA 1 (3 étoiles)	ADULTES	0.90 €
	ENFANT(S) DE + de 13 ans	0.90 €
				
OHANTZIA II (2 étoiles)	ADULTES	0.70 €
	ENFANT(S) de + de 13 ans	0.70 €
				
OHANTZIA 3 (2 étoiles)	ADULTE(S)	0.70 €
	ENFANTS de + de 13 ans	0.70 €
				

A la réservation il est demandé 100 % du montant de la location et de la taxe de séjour. Aménagement de l'encaissement du paiement envisageable.

La réception du chèque ou des chèques tient lieu de réservation définitive par le propriétaire.

Le chèque est établi à l'ordre SCI Le Grand Luz 154 AVENUE GALLIENI 10 300 SAINTE-SAVINE

3 - Annulation par le locataire

En cas d'annulation par le locataire le montant de la location ci-dessus sera conservé à titre de dédommagement. Si le séjour est écourté le prix intégral de la location reste acquis pas le propriétaire et aucune somme ne sera remboursée.

4 - Arrivée dans les lieux

Une carte magnétique vous sera adressée et vous permettra de rentrer dans la propriété.

5 - Etat des lieux

Nous signaler des non-conformités à votre arrivée.

6 - Nettoyage

Le nettoyage des locaux est à la charge des locataires pendant et avant le départ. Si le locataire souhaite être libéré du nettoyage avant de rendre l'habitation, le forfait de nettoyage est de 400 € pour les parties louées OHANTZIA 1, OHANTZIA 2 et de 250 € pour la partie louée OHANTZIA 3.

7 - Utilisation des lieux

Le locataire devra faire usage des lieux conformément à une destination d'habitation. Il devra vivre de manière paisible et respecter les règles élémentaires de voisinage et de copropriété.

Le locataire devra respecter les surfaces de jardin encadrées par des mini barrières.

8 - Capacité

Le contrat est établi pour une capacité maximale :

- **OHANTZIA 1** partie 1 (6 personnes et 4 enfants) (*Rayer la mention inutile*)

- **OHANTZIA 2** partie 2 (6 personnes et 4 enfants) (*Rayer la mention inutile*)

- **OHANTZIA 3** partie 3 (4 Personnes) (*Rayer la mention inutile*)

9 - Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans les lieux.

10 – Assurance

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il doit fournir une attestation d'assurances responsabilité civile délivrée par l'assureur. Il est invité à souscrire une extension type "séjour-voyage" pour ces différents risques si elle n'est pas incluse dans son contrat.

11 - Dépôt de garantie

Il est demandé un chèque de dépôt de garantie d'un montant (caution) de 1000 € pour la partie I et II et 500 € pour la partie III (studio) qui ne sera pas encaissé. Au départ du locataire, un état des lieux de sortie est effectué et toute nécessité de remise en l'état du lieu ou du matériel sera déduite. La valorisation est faite selon l'inventaire qui est à votre disposition sur le site internet. En l'absence de dégradation le chèque sera restitué en totalité dans les deux mois suivant votre départ.

Tous matelas, draps, serviettes, tachés feront l'objet d'une facturation intégrale suivant la tarification de notre site.

12 - Paiement des charges

Les charges d'eau et d'électricité sont comprises.

Il n'y a pas de frais pour l'établissement du contrat de location ni de frais d'inventaire.

13- descriptifs de la location :

Vous avez consulté notre site Internet (<http://legrandluz.chez-alice.fr>) qui vous a donné tout le descriptif et les conditions tarifaires de la location ci-dessus. En signant ce contrat vous acceptez toutes les conditions sans réserves.

Contrat établi en deux exemplaires.

Merci de nous retourner un contrat signé accompagné de deux chèques l'un pour le règlement de la location (paragraphe 2) soit€ et l'autre pour le dépôt de garantie (caution) de 1000 € pour la partie I et II, et 500 € pour la partie III (studio) paragraphe 11 à l'adresse suivante :

SCI Le Grand Luz 154 Avenue Gallieni 10300 Ste- Savine

Répondeur / Fax : 03 25 74 99 89

Fait à le

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Le locataire

Le Gérant